

L'EXCELLENCE DES STARTUP

ALERION, LA STARTUP AU SERVICE DE L'HUMAIN

ALERION EST UNE STARTUP CRÉÉE EN JUIN 2015. ELLE CONÇOIT ET DÉVELOPPE DES SOLUTIONS POUR LES DRONES ET PAR LES DRONES. SON OBJECTIF EST D'ÉTENDRE LA TECHNOLOGIE DES DRONES DANS TOUS LES SECTEURS, DE MANIÈRE SÛRE.

L'idée est née d'un enseignant chercheur du Loria, Laurent Ciarletta. Il a commencé à utiliser les drones au début de leur apparition avec ses étudiants pour mettre en application toutes ces lignes de code sur lesquelles ils travaillaient. Conscient de l'opportunité de ce domaine, il a souhaité développer et concrétiser le projet Alerion en s'entourant d'autres compétences. Aujourd'hui la startup est composée de 5 associés et 2 ingénieurs qui viennent d'être recrutés en janvier. Pour Anne-Sophie Didelot, chef d'orchestre d'Alerion, les beaux projets qui se concrétisent sont l'espoir de nouvelles embauches...

Les drones, on connaît.

Qu'ont-ils de particulier chez Alerion ?

Alerion développe des briques technologiques qui donneront une nouvelle fonction et/ou une nouvelle compétence au drone, qui le rendront plus intelligent. Ces briques technologiques peuvent être du matériel et/ou du logiciel, et pourront, à la manière d'un Légo, être installées sur n'importe quel drone : c'est l'intelligence embarquée. 2015 a permis de travailler sur la position d'Alerion sur un marché en devenir : beaucoup de personnes se sont placées sur ce créneau alléchant sans compétences particulières. Les films et les prises de vue par exemple... Notre démarche est toute autre.

Notre cœur de métier n'est pas non plus de construire des drones, même si dans le cadre de certains projets on peut aller jusqu'à leur conception, ce qui est arrivé sur un projet pour la surveillance environnementale, qui s'appelle Hydradrone.

Nous travaillons aujourd'hui essentiellement au développement de solutions qui permettront d'assurer la sûreté et la sécurité de l'appareillage et de son utilisation. En effet, il n'y a qu'en améliorant ces aspects que les drones pourront réellement s'imposer dans le paysage et que nous pourrions exploiter toutes les possibilités qu'ils offrent en termes de performances ou de missions qu'ils pourraient assurer.



L'essor d'Alerion récompense Anne-Sophie Didelot, Villaroise et représentante de parents d'élèves, sélectionnée pour faire partie de la délégation de 15 femmes françaises chefs d'entreprise du numérique qui représenteront la France lors de la Semaine du Numérique à Québec en avril 2017

Les projets ?

Depuis l'été 2016, nous avons un contrat avec ENEDIS pour une prestation de développement d'une solution de surveillance de leurs lignes électriques. Le but est de détecter les défauts de leurs lignes par traitement d'images. Il existe 70 types de défauts aujourd'hui : certains sont simples à détecter et d'autres plus complexes.

A terme, l'idéal serait d'avoir un drone autonome qui aille faire la visite tout seul et renvoie les informations à l'opérateur afin qu'il puisse intervenir. Grâce au GPS, les coordonnées sont précises.

L'EXCELLENCE DES STARTUP

C'est aussi un gain financier non négligeable puisqu'aujourd'hui ces contrôles se font par hélicoptères et coûtent très cher aux opérateurs. La surveillance est aujourd'hui un gros marché du secteur du drone sur lequel il y a beaucoup d'innovations possibles donc beaucoup de recherches et de développement.

La rencontre ENEDIS ?

Le projet est né d'échanges au niveau local dans le cadre d'ARTEM entreprises et, aujourd'hui, nous travaillons avec ENEDIS dans une démarche nationale. Mais il reste encore beaucoup de verrous technologiques à lever. Aussi, un frein majeur au développement de ces technologies est la réglementation qui encadre l'utilisation des drones.

On doit toujours garder un drone à vue et s'entourer de beaucoup de sécurité pour réaliser ce genre de missions. Aujourd'hui, il existe le conseil des drones civils, mis en place par l'Etat et que je suis très fier d'avoir intégrée au mois de janvier. L'avantage est que cela permet de faire remonter les besoins auprès des autorités et des grands donneurs d'ordre pour définir les verrous à lever et faire évoluer la réglementation dans ce domaine. Nous sommes entrés dans une période d'uniformisation de cette réglementation au niveau européen qui risque de changer la donne. Il y a une vraie place laissée en France à l'expérimentation ce qui n'est pas le cas dans d'autres pays.

C'est une étape importante, surtout pour nous qui sommes en Lorraine, région transfrontalière.

Les projets ?

Nous avons un très gros projet de 3 ans au niveau européen (financement horizon 2020) Multidrone, qui a débuté au 1^{er} janvier, avec pas mal de partenaires. Académiques, comme les universités de Bristol, Séville, du Thessalonique en Grèce, un centre de recherches à Lisbonne, Thalès en France et 3 broadcasters : la BBC, la RAI et Deutsche Wele. Le but est d'assurer une couverture médiatique de grands événements sportifs pour les chaînes de télévisions. Multidrone signifie l'utilisation d'un essaim de drones (un relai de 2x5 drones) pour survoler l'événement. La RAI, par exemple, souhaite survoler le GIRO d'Italie avec, le summum, une retransmission en live. Le défi est donc de faire collaborer ces drones entre eux pour qu'ils ne se télescopent pas, améliorer la durée de vie des batteries et les aspects de communication entre le drone et la station au sol. Ce projet est une grosse reconnaissance pour Alerion, introduit par Thalès France. C'est important pour une startup, et encore plus dans le secteur des drones, d'avoir la reconnaissance des grands groupes. C'est ce qui nous fait avancer. Un autre projet transfrontalier est en cours : GroNE. L'objectif est de créer un cluster autour des drones et de développer des vols sécurisés adaptables à certaines conditions en Grande Région. Par exemple, les mines fermées ont encore besoin de surveillance, d'expertise. Mettre un drone dans une mine, c'est mieux que d'y envoyer un homme... Pour nous, la protection humaine est essentielle.

En savoir plus sur www.alerion.fr

Comme tout engin volant, les drones sont soumis à diverses lois qui encadrent leur utilisation : sans autorisation préalable, il est interdit de survoler les agglomérations, les sites à proximité d'un aéroport ou d'un aérodrome et les zones sensibles ou interdites par le gouvernement (zone militaire, centrale nucléaire).

